



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

APPEL D'OFFRES LET DE NEUVILLE RECouvreMENT FINAL PARTIEL DE LA CELLULE N° 3

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) désire recevoir des soumissions pour la réalisation de travaux de recouvrement final et d'aménagement d'un système de captage de biogaz à son lieu d'enfouissement technique (LET) localisé à Neuville (Québec).

A1.1 DÉFINITIONS

Pour le marché (ou contrat), on entend par :

Maître de l'ouvrage : (Propriétaire)
RRGMRP

M. David Loranger-King, Directeur général
dlorangerking@rrgmrp.com 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 Téléphone : (418) 876-2714, poste 201

Entrepreneur : (Maître d'œuvre au sens de la CNESST) RRGMRP

Ingénieur :

(Maître d'œuvre, consultant ou représentant du maître de l'ouvrage)

TETRA TECH Q1 inc. (Tetra Tech)

M^{me} Dominique Grenier, ing.

dominique.grenier@tetratech.com 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6 Téléphone : (450) 363-1044

Sous-traitant : Soumissionnaire

A1.2 ÉTENDUE DU MANDAT

Les travaux à réaliser comprennent, sans s'y limiter :

- La fourniture et l'installation de la géomembrane PEBDL 1 mm texturée deux faces;
- La fourniture et l'installation de la géomembrane PEBDL 1 mm lisse deux faces;
- Le raccordement des géosynthétiques à l'existant;
- La fourniture et l'installation des manchons autour des puits de biogaz, tête du puits et de toute autre conduite traversant la géomembrane.

Les travaux doivent être complétés selon les délais prescrits à la section E4. Durée et calendrier des travaux du chapitre E.

A1.3 OBTENTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Les documents d'appel d'offres nécessaires à la préparation des soumissions seront disponibles électroniquement à compter le 12 avril 2023 sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

A1.4 CONDITIONS DE SOUMISSION

Seules les personnes, sociétés ou compagnies détenant une licence d'entrepreneur et ayant leur bureau principal au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, seront admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé émis à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission ou d'une garantie bancaire valide totalisant 10 % du montant de la soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Pour être considérée comme recevable, toute soumission devra être conforme aux documents d'appel d'offres, faite sur les formules fournies au chapitre C du présent devis et être accompagnée des documents demandés.

A1.5 QUALIFICATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une copie de sa licence d'entrepreneur en construction appropriée, valide et conforme, délivrée par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ou par tout organisme analogue d'une province ou d'un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec. La licence doit être conforme et sans restriction dans le cadre du présent marché.

Pour la portion de travaux des géosynthétiques, le soumissionnaire doit détenir une licence en règle d'entrepreneur de construction, catégorie entrepreneur spécialisé : 4500 – Étanchement et imperméabilisation.

Le soumissionnaire ou son sous-traitant (pour la portion de travaux sous-traités) doit posséder plus de cinq (5) années d'expérience dans l'installation des géosynthétiques. De plus, le soumissionnaire ou son sous-traitant doit avoir participé à au moins cinq (5) projets d'installation de géosynthétiques dont trois (3) dans un lieu d'enfouissement technique au Québec au cours des cinq (5) dernières années.

A1.6 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Le soumissionnaire doit prendre note que seule Tetra Tech est autorisée à répondre à des questions et à communiquer avec les soumissionnaires. Dans le cadre du présent appel d'offres, la personne responsable est Mme Dominique Grenier, ing., directrice de marché, dont les coordonnées peuvent être trouvées à la section A1.1.

Les demandes de renseignements qui, selon le jugement du consultant, demandent une clarification des documents d'appel d'offres seront fournies à tous les soumissionnaires par un addenda émis par le consultant. Toutes les autres clarifications ou interprétations seront sans portée juridique.

A1.7 EXAMEN DES LIEUX

Une visite des lieux peut être effectuée par le soumissionnaire en présence d'un représentant de la RRGMRP. Le soumissionnaire est tenu de contacter M. Jonathan Brodeur par courriel (Jbrodeur@rrgmrp.com) pour une visite.

A1.8 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Les soumissions, dans une enveloppe scellée et portant la mention « Soumission – LET de Neuville », doivent être déposées avant 10 h, heure locale de Montréal, le 1^{er} mai 2023, aux bureaux de la RRGMRP à l'adresse mentionnée ci-dessus. Notez qu'aucune question ne sera reçue après le 24 avril 2023 afin de permettre de répondre aux questions avant la date de clôture des soumissions au BSDQ.

A1.9 PRIVILÈGES

La RRGMRP se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite d'une telle décision.

La RRGMRP se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux et d'exécuter n'importe laquelle des activités incluses au présent appel d'offres. Le soumissionnaire ne pourra réclamer aucune compensation pour les parties de travaux retranchées.

La RRGMRP se réserve le droit de fournir n'importe quel matériel inclus au présent appel d'offres (sols, terre végétale, pierre, géotextile, etc.) pour fins d'installation par l'entrepreneur. Ainsi, l'entrepreneur doit s'assurer de fournir des prix unitaires balancés entre les items de fourniture et d'installation prévus au bordereau de soumission. Le soumissionnaire ne pourra réclamer aucune compensation pour le matériel inclus au présent appel d'offres (sols, terre végétale, pierre, géotextile, etc.) qui serait finalement fourni par la RRGMRP.

Donné à Neuville, ce 12 avril 2023

David Loranger-King
Directeur général

>15648



De service, de nature

Ville de Saint-Marc-des-Carières
965, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Tél. : 418 268-3862 Fax : 418 268-8776
Courriel : info@villestmarc.com

Avis public

Dépôt du rapport financier consolidé et rapport du vérificateur

Exercice financier 2022

Avis public est donné que, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, monsieur Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressés pour l'exercice financier 2022, au cours de la séance du Conseil qui se tiendra le mardi 9 mai 2023, à compter de 20h00 au centre communautaire et culturel.

Donné à Saint-Marc-des-Carières, le 3 avril 2023.

Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier

>15604



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

Saint-Casimir

AVIS PUBLIC DEMANDE DE SOUMISSIONS / DIVERS TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2023

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR requiert des offres pour des travaux d'asphaltage à divers endroits sur son territoire sur une superficie de +/- 2352 mètres carrés.

Les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont contenus dans le document qui sera disponible en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou en consultant le site web www.seao.ca, et ce, au coût établi par le SEAO.

Une garantie de soumission au montant minimal de 10 % de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque visé tiré sur une Banque à Charte du Canada ou sur une Caisse Populaire, soit d'un cautionnement de soumission et d'une convention relative à l'émission de cautionnements, conforme aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la «Municipalité de Saint-Casimir» et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des fournisseurs ayant un établissement au Canada à l'exception des entrepreneurs du Nunavut et du Yukon, étant donné que le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et à l'ACI (Accord sur le commerce intérieur) et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Casimir, à l'attention de David Grondin, directeur des travaux publics, au 220, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir, Québec, G0A 3L0 **avant 13h00, le lundi 1^{er} mai 2023**. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La Municipalité ne s'engage à accepter aucune des offres et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR,

CE 3 AVRIL 2023

René Savard, directeur général et greffier-trésorier

>15603

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que, suite au décès de Madame Patricia Chantal, le 22 décembre 2022, laquelle résidait au 208, 2e avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0, un inventaire a été préparé par le liquidateur. Cet inventaire peut être consulté, par les intéressés seulement, au 3249, Bélair, Longueuil, J4M 2P8.

EN MOTO, RALENTISSEZ.



Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|--|---|---|
| Micro-brasserie l'Hermite inc. | Demande de permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent. | 85, rue des Grands- Lacs |
| A/S M. William Hébert 41, rue Notre- Dame Est Victoriaville (Québec) G6P 3Z4 Dossier : 55-30-2925 | | Saint-Augustin-de- Desmaures (Québec) G3A 1T5 |

> 19657

Québec



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

APPEL D'OFFRES FOURNITURE DE DIESEL NON-COLORÉ

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf demande des soumissions pour la fourniture de diesel non-coloré pour une période de 4 ans comme ci-dessous décrit :

- 1- Garage mécanique de la RRGMRP, 1318, chemin du Site à Neuville, dont la quantité est d'environ 180 000 litres annuellement.
- 2- Centre de tri des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) de la RRGMRP, 1315, chemin du Site à Neuville, dont la quantité est d'environ 9 000 litres annuellement.
- 3- Écocentre de St-Raymond, 590, chemin Bourglouis à St-Raymond, dont la quantité est d'environ 8 500 litres annuellement.
- 4- Écocentre de St-Alban, 1160, route Philomène-Thibodeau (route 354) à St-Alban, dont la quantité est d'environ 3 500 litres annuellement.
- 5- Écocentre de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 150, rue Clément-Paquet à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dont la quantité est d'environ 8 500 litres annuellement.

Les documents de soumissions sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Pour être considérées, toutes les soumissions devront être déposées au bureau du directeur général de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au 1300, Chemin du Site, Neuville (Québec) G0A 2R0 au plus tard le vendredi 12 mai 2023 à 10 h. Les soumissions seront ouvertes immédiatement après l'heure limite en présence des soumissionnaires intéressés.

Le ou les contrats sont assujettis à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

L'enveloppe scellée devra porter la mention « **SOUSSION DIESEL NON-COLORÉ** ».

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Neuville, ce 12 avril 2023
David Loranger-King
Directeur général